



*le portail famille :  
vos démarches simplifiées !*

## COMMUNIQUÉ DU SERVICE DES AFFAIRES SCOLAIRES



### Ouverture du portail famille

Le portail famille sera actif tous les mois entre le 1<sup>er</sup> et le 25 du mois pour les réservations du mois suivant à l'adresse :

**[portail-chateaurenard.ciril.net](http://portail-chateaurenard.ciril.net)**

Pour septembre, vous devez vous inscrire entre le 1<sup>er</sup> et le 25 août.

### Nouvelle tarification 2018-2019

à compter du 1<sup>er</sup> septembre, les nouveaux tarifs sont les suivants :

**> repas : 3.10 euros**

**> repas imprévu : 4.10 euros (après le 25 du mois)**

le service scolaire se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches : 04 90 24 35 20

